

Contenu de l'étude préalable :

- La présentation de l'origine, des quantités (produites et utilisées) et des caractéristiques des matières de vidange,
- L'identification des contraintes liées au milieu naturel ou aux activités humaines sur le périmètre d'étude, y compris la présence d'usages sensibles (habitations, captages, productions spéciales...) et les contraintes d'accessibilité des parcelles,
- Les caractéristiques des sols, les systèmes de culture et la description des cultures envisagées sur le périmètre d'étude, une analyse des sols,
- La description des modalités techniques de réalisation de l'épandage (matériels, localisation et volume des dépôts temporaires et ouvrages d'entreposage, périodes d'épandage...),
- Les préconisations générales d'utilisation des boues (intégration des boues dans les pratiques agronomiques, adéquation entre les surfaces d'épandage prévues et les quantités de boues à épandre en fonction de ces préconisations générales),
- La représentation cartographique au 1/25 000 du périmètre d'étude et des zones aptes à l'épandage,
- La représentation cartographique à une échelle appropriée des parcelles exclues de l'épandage sur le périmètre d'étude et les motifs d'exclusion (points d'eaux, pentes, voisinage...),
- Une justification de l'accord des utilisateurs de boues pour la mise à disposition de leurs parcelles et une liste de celles-ci selon leurs références cadastrales.